

Réunion de travail pour la mise en place du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Tous les directeurs des écoles de la Ville sont invités, ce mardi 4 février, pour un déjeuner de travail avec les services scolaires, enfance, entretien et techniques, sur la mise en place du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Il s'agit d'un dispositif de sécurité civile mis en place dans les écoles en cas d'alerte afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans les établissements en cas d'accident majeur externe à l'établissement. Ce dispositif est réactualisé tous les ans.

